



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 27466

Texte de la question

M. Paul Patriarche attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'émotion suscitée par les orientations du Gouvernement tendant à élargir à l'alcool les compétences de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Cette démarche, tendant à créer, au plus haut niveau de l'Etat, un amalgame entre drogues et alcool, déjà dénoncée par les producteurs français à l'issue de la publication du rapport du professeur Bernard Roques, ne semble tenir aucun compte de la différence entre consommation et abus d'alcool. Elle risque en revanche d'avoir des conséquences regrettables, en termes d'image, pour nos producteurs français, qui ont réalisé de lourds investissements, qui distribuent et exportent avec succès, participant à la pérennité une économie viticole que le monde entier nous envie. Les producteurs craignent que cette nouvelle orientation ne débouche sur de nouvelles mesures de type « loi Evin », dont chacun s'interroge sur l'utilité en termes de santé publique, mais dont tout le monde a pu mesurer les effets pervers. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour éviter une nouvelle pénalisation du secteur économique viticole français, sans influence significative sur l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Paul Patriarche](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27466

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1848